



CENI

AVIS SUR LE RECOURS D'ANNULATION DE L'ELECTION DU BUREAU COMMUNAL EN COMMUNE URBAINE DE KANYOSHA.

1. DES FAITS

La lettre de plainte a été signée par MASUMBUKO Philippe du parti FNL, NINDORANYA Epaphrodite du parti MSD et GAHUNGU Willy de l'UPRONA et membre du Conseil communal en Commune KANYOSHA.

Selon la lettre de plainte :

- les requérants n'ont pas été invités à la réunion pour élire le bureau ;
- l'élection a été faite par 9 membres, donc le quorum n'était pas atteint ;
- deux d'entre eux ne faisaient pas partie des 15 membres effectifs du Conseil communal.

2. DE L'ANALYSE DES FAITS

D'après le procès-verbal dressé au moment de l'élection, le nombre des Conseillers communaux s'élevait à dix. Après une campagne de quelques minutes et au moment où ils allaient procéder au vote de l'Administrateur, monsieur GAHUNGU Willy s'est retiré de la salle où se faisait l'élection. Les autres membres ont continué la réunion et ont procédé à l'élection du bureau, considérant sa réaction comme une abstention vu qu'il s'était présenté à la réunion.

Concernant le point de l'invitation à la réunion, GAHUNGU Willy était invité mais il a préféré craquer la porte.

MASUMBUKO ne fait pas partie des 15 membres effectifs du Conseil communal bien qu'il soit à la 11^{ème} place sur la liste des candidats du FNL car il a été remplacé parce qu'il ne s'était pas présenté lors des réunions précédentes.

Concernant, l'invitation de NINDORANYA Epaphrodite, il ne pouvait pas avoir l'invitation parce qu'il ne fait pas partie des 15 membres effectifs du

Conseil communal. Il a été remplacé lors de la cooptation de KANYARUGURU Agnès.

Concernant la troisième allégation selon laquelle deux personnes ont participé au vote du bureau sans faire partie des 15 membres effectifs du Conseil, il s'agit de BUKEYENEZA Félix et de RUSHATSI Erasme. Les deux se retrouvent sur la liste actualisée des 15 membres effectifs du Conseil communal.

La CEPI a apporté une liste actualisée des conseillers communaux. Cette liste diffère de la liste définitive des membres effectifs du Conseil à la disposition de la CENI pour les noms des conseillers issus du FNL car il y a eu remplacement. Il s'agit des personnes occupant successivement les places 22, 23, 24, 25, 26, 28 et 29 sur la liste des candidats du FNL.

3. CONCLUSION

De tout ce qui précède, le Service juridique, après avoir analysé les différents procès-verbaux de l'élection du bureau du Conseil communal de KANYOSHA, la liste actualisée des Conseillers communaux de KANYOSHA, entendu les membres de la CEPI de la Mairie de Bujumbura, prend acte et considère que les allégations du recours ne sont pas fondées et par conséquent l'élection a été régulière.

Fait à Bujumbura le 1 octobre 2010

Service Juridique :

SAHINGUVU NUMVANEZA Serge

NIYONGABO Bernardine

4. DECISION DU BUREAU DE LA CENI

Le bureau de la CENI, après avoir réanalysé tout le dossier, trouve que l'élection du bureau du Conseil communal de KANYOSHA du 16 septembre 2010 n'est entachée d'aucune irrégularité et par conséquent la CENI la déclare régulière.

Fait à Bujumbura, le 1 octobre 2010

Pierre Claver NDAYICARIYE,

Président ;

Marguerite BUKURU,

Vice – Président ;



Adélaïde NDAYIRORERE,



Commissaire chargé des Finances et de l'Administration ;

Julius BUCUMI,



Commissaire chargé des Opérations Electorales, Logistiques et Affaires Juridiques ;

Prosper NTAHORWAMIYE,



Commissaire chargé de l'Education Civique et de la Communication .